

La marque SLV est synonyme de service et de qualité.

Nous, SLV GmbH, Daimlerstraße 21-23, 52351 Übach-Palenberg, l'affirmons avec notre
garantie fabricant de 5 ans sur les produits SLV

aux conditions suivantes :

Outre la garantie légale, nous garantissons que nos produits sont exempts de défauts matériels, de construction ou de production pendant une période de 5 ans à compter de la date de facturation, à condition qu'ils soient utilisés conformément à l'usage prévu.

Champ d'application

Cette garantie s'applique à tous les luminaires vendus sous la marque SLV de la gamme actuelle 2018 (BIG WHITE 2018, NoNonsense 2018, Online Sales 2018), y compris les ballasts et les appareils ou composants installés de manière permanente (modules LED, drivers, alimentations, transformateurs, etc.) et avec une facture établie par un revendeur agréé SLV à une date ultérieure au 5 mai 2018.

Elle ne s'applique pas aux produits sur mesure et aux articles en réduction (liste de promotions), aux lampes conventionnelles et aux lampes LED de seconde monte pouvant être commandées séparément, aux bandes LED et aux profils de montage LED correspondants, aux barres lumineuses, aux composants et accessoires tels que les batteries et piles ainsi qu'aux modules de commande non intégrés, aux logiciels et aux marchandises que SLV vend sous des noms de tiers.

La garantie est applicable dans le monde entier, à l'exception de l'Amérique du Nord.

Les droits relatifs aux défauts, en particulier les droits à la garantie contre les défauts cachés décrits dans l'article 437 du code civil allemand, ne sont naturellement pas affectés par cette disposition. L'acheteur peut y recourir dans tous les cas, qu'il s'agisse d'un cas couvert par la garantie ou que la garantie soit invoquée. En outre, nos conditions générales de vente, y compris les politiques de retour et les conditions de réparation, s'appliquent.

Couverture de la garantie

Exigences

La garantie s'applique à condition qu'il soit démontrable que

1. le produit a été installé et mis en service de manière professionnelle conformément aux instructions d'installation jointes,
2. le produit est utilisé conformément aux spécifications techniques respectives, conformément aux réglementations et normes ou codes en vigueur (en particulier conformément à la fiche technique, aux directives d'utilisation, aux normes CEI) (usage prévu)
3. que la température ambiante et la tension secteur ne soient ni supérieures ni inférieures aux valeurs limites indiquées dans les spécifications du produit et de son usage prévu (fiche technique),
4. aucune modification dérogeant à l'état du produit lors de livraison (par exemple, remplacement par des composants tiers) n'est effectuée ; les mises à jour et les extensions fonctionnelles ne peuvent être effectuées que par SLV,
5. l'entretien et le nettoyage réguliers du produit sont effectués conformément aux indications de SLV (instructions d'installation) ou aux pratiques communément admises,
6. le produit n'est exposé à aucune contrainte mécanique ou chimique non conforme à l'utilisation prévue ; en particulier, il ne doit pas entrer en contact avec des substances dont les propriétés sont connues pour nuire au fonctionnement du luminaire (agents de nettoyage, alcalis et acides, sel de dégel, etc.) ou être exposé à des conditions environnementales extrêmes, par exemple aux influences de la mer ou du désert, dans le cadre d'opérations industrielles ou d'élevage ; une garantie couvrant ce type de défauts nécessite un accord écrit préalable avec SLV.



La garantie est valable pour une durée de fonctionnement maximale de 4 500 heures/an, qui est la valeur communément admise pour une utilisation professionnelle normale.

La garantie ne couvre que les défaillances du produit causées par des défauts avérés de matériau, de conception ou de production et dépassant le taux de défaillance nominal moyen. Pour les appareils de contrôle électroniques ou les composants tels que les ballasts électroniques et les modules LED, le taux de défaillance nominal moyen est de 0,2 %/1.000 heures de fonctionnement, à moins que la durée de vie nominale et le taux de défaillance nominal ne soient définis différemment dans les spécifications respectives du produit et de son usage prévu. Une défaillance dans les limites du taux de défaillance nominal n'est pas couverte par la garantie.

Une certaine baisse du flux lumineux est liée aux technologies actuelles et n'est donc pas non plus couverte par la garantie. Il en va de même pour la tolérance de couleur des modules LED.

Les ampoules doivent être remplacées immédiatement à la fin de leur vie utile.

Exclusions

Sont en outre exclus de la garantie :

1. Les dommages qui ne nuisent pas à la fonction du produit, par exemple les éraflures, les fissures, les bosses, les renflements, la peinture, les décorations, etc,
2. Les dommages mécaniques tels que les dommages dus au transport
3. Les dommages causés par une utilisation incorrecte ou inappropriée du luminaire, par exemple dommages et encrassements dus à un entretien/nettoyage insuffisant, dommages dus à une surtension/insuffisance de tension ou à l'humidité, dommages dus à une force mécanique, etc,
4. Les dommages dus aux conditions d'alimentation électrique, y compris les pics de tension à court terme, les surtensions et sous-tensions,
5. Les dommages dus à des erreurs logicielles, des bogues, des virus ou autres,
6. Les dommages dus à un cas de force majeure,
7. Les composants et pièces soumis à l'usure ou au vieillissement naturel, tels que les joints, les pièces en plastique, les raccordements, etc,
8. Les frais et dommages-intérêts si aucun défaut ne peut être constaté sur le produit,
9. Les dommages indirects liés à la réparation des défauts (par exemple, le démontage et le remontage des luminaires, les frais de déplacement, les équipements de levage, les échafaudages, le manque à gagner, les dommages causés par l'interruption de l'activité) ; ces frais sont à la charge du client. Toute autre responsabilité pour les dommages est exclue, en particulier la responsabilité pour les dommages indirects.

En outre, sont exclues toutes les autres causes de dommages non mentionnées ici qui sont hors de notre contrôle ou qui sont imputables à l'utilisateur.

Traitement

Les demandes de garantie sont traitées par le distributeur responsable du groupe SLV dans le pays où le produit a été acheté et mis en service pour la première fois.

Les demandes de garantie doivent être présentées à SLV ou au distributeur responsable du groupe SLV par écrit ou via un portail en ligne prévu à cet effet dans les 30 jours suivant la détection du défaut, en joignant une copie de la facture correspondante et une preuve du défaut survenu (détails sur le produit défectueux, description détaillée du problème, moment de la défaillance).

Si, après avoir examiné les conditions de garantie du produit, il s'avère qu'il s'agit d'un défaut avéré couvert par la garantie, SLV a la possibilité de réparer le produit défectueux, de le remplacer gratuitement par un produit équivalent ou d'offrir une réduction de prix. Les différences par rapport au produit d'origine dus aux progrès technologiques ainsi que les écarts justifiables en matière de conception et de fonctionnalités sont réservés.



Clause finale

Cette garantie ne s'applique pas aux défaillances du produit qui ont déjà été corrigées sous garantie par un remplacement, une réparation ou une réduction de prix.

SLV se réserve le droit de prendre une décision finale concernant la validité d'une demande de garantie. Les services de garantie ne prolongent pas la période de garantie ni n'en établissent une nouvelle. La période de garantie pour les pièces de rechange installées prend fin avec la période de garantie du produit entier. Les garanties fournies dans le cadre des présentes conditions de garantie sont les seules garanties offertes par SLV en ce qui concerne les produits et remplacent toutes les autres garanties, explicites ou implicites. Le droit allemand s'applique exclusivement à la relation juridique liée à la garantie, à l'exclusion du droit de vente des Nations unies. Le seul tribunal compétent est celui d'Aix-la-Chapelle.

Si vous avez des questions concernant notre garantie, nous sommes bien entendu à votre disposition à :

SLV GmbH
Daimlerstraße 21-23
52531 Übach-Palenberg
02451/4833-0
info@slv.de
service@slv.de